

COUPE 2021 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE- FRANCE

Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net

	Qualifications					
	Groupe A	Groupe B	Groupe C			
1er	Samedi 27 mars	Samedi 27 mars	Samedi 27 mars			
tour	Golf de Forges les Bains	Golf de Marivaux	Golf d 'Ormesson			
2e	Samedi 22 mai	Samedi 22 mai	Samedi 22 mai			
tour	Golf du Coudray Montceau	Golf de Lésigny	Golf de Forges les Bains			
	Finale Épreuve qualificative pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise					
	Samedi 19 juin					
		Golf de La Vaucouleurs				

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

ASSOCIATIONS:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe de quatre joueurs ou joueuses par association.

MEMBRES DES ÉQUIPES:

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve, et devra être inférieur ou égal à 21,4. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais leur index sera ramené à 21,4.

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par écrit par le responsable de la section golf de l'association. <u>Aucune possibilité de participation d'autres membres de l'association</u> car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou qu'elle représente ou rattaché au CE ou CSE affilié et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - <u>Interdiction de participation avec une licence indépendant</u>. Les joueurs ou joueuses d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise (ou du CE ou CSE) qu'ils représentent (voir procédure par l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/).



<u>Certificat médical</u>: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre d'équipes pour chacun des 3 groupes est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions). Une seule équipe par association. Les six équipes arrivées en tête lors de la compétition de 2019 (trois pour l'ancienne ligue Paris : GAZELEC Versailles Le Chesnay, La Bourse, Oracle Golf ; trois pour l'ancienne ligue Île-de-France : Aviation civile, Air France Orly, ASEP Saint Denis) seront têtes de série, si elles veulent participer, et réparties dans les trois groupes.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à 45 € par équipe. Ils doivent parvenir au plus tard le 6 février 2021 à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence):

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @: contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (245 € pour chaque tour) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer la coupe l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/ FFG au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL*)

*La Coupe est qualificative pour la Coupe de France et comme telle soumise au règlement de cette coupe.

Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net / 4 simples / 18 trous Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs – ROUGES pour les Dames COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

4. ÉPREUVES DE QUALIFICATION :

Les équipes inscrites à cette épreuve seront réparties par tirage au sort après répartition des 6 têtes de série déterminées par les résultats 2019, en trois groupes pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net, pour chaque tour).



Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous

1er	18 pts	5e	11 pts	9e	7 pts	13e	3 pts
2e	15 pts	6e	10 pts	10e	6 pts	14e	2 pts
3e	13 pts	7e	9 pts	11e	5 pts	15e	1 pt
4e	12 pts	8e	8 pts	12e	4 pts	16e et +	0 pt

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique (RMS) en net individuel de la meilleure carte.

<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

À la suite des 2 tours, un classement sera établi, dans chacun des groupes A, B, et C par addition des points obtenus à chacun des deux tours, et 7 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale régionale.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées sur les résultats en points du second tour.

5. FINALE REGIONALE:

Les 21 équipes qualifiées joueront une finale en **Stroke Play score maximum Par+5 (brut), classement en net**. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. La finale donnera lieu à l'attribution de points comme les tours qualificatifs selon le barème suivant

1er	36 pts	5e	22 pts	9e	14 pts	13e	6 pts
2e	30 pts	6e	20 pts	10e	12 pts	14e	4 pts
3e	26 pts	7e	18 pts	11e	10 pts	15e	2 pts
4e	24 pts	8e	16pts	12e	8 pts	16e et +	0 pt

Ce résultat sera ajouté aux points obtenus lors des tours qualificatifs pour déterminer le classement final.

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte et ce résultat sera ajouté au total obtenu lors des tours qualificatifs.

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France (trophée Raymond Fanen) (voir ci-dessous). Départage pour le classement final : Le classement de la finale primera.

6. FINALE INTER-REGIONALE (FEDERALE):

Les 5 premières équipes seront qualifiées pour la Coupe de France des Associations d'Entreprise (trophée Raymond Fanen), qui aura lieu du 10 au 12 septembre 2021 sur le golf du Grand Avignon. La Ligue contribuera aux frais des équipes.



7. PRIX

Le Trophée sera remis le jour de la finale régionale au club vainqueur pour faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

Les joueurs des 3 premières équipes seront récompensés.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre,



CHAMPIONNAT 2021 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Qualifications: Stoke Play score maximum Par+5 Puis Match Play

QUALIFICATIONS							
	Samedi 10 avril						
Première division	Deuxième division	Division promotion					
Golf de Roissy	Golf de Mennecy Chevannes	Golf de Cély					
	1/8 FINALES et CLASSEMEN	T					
	Samedi 5 juin						
Golf de Disney Golf de Cély Golf de La Chouette							
	1/4 FINALES ET CLASSEMEN	T					
	Samedi 26 juin						
Golf de Mennecy Chevannes	Golf de La Chouette	Golf de Disney					
	½ FINALES ET CLASSEMEN	T					
	Samedi 25 septembre						
Golf de la Chouette	Golf de Disney	Golf de Maintenon					
FINALES ET CLASSEMENT							
	Samedi 9 octobre						
Golf de Cély	Golf d'Augerville	Golf de Mennecy Chevannes					

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 ASSOCIATIONS:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE ou CSE dans chaque division. Une seconde équipe pourra être inscrite dans la division promotion, sous réserve de places disponibles (suivant ordre d'arrivée des inscriptions).



1.2 MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE) qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'index des participants devra être inférieur à 36. Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur Extranet http://xnet.ffgolf.org/, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée. À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe et sa rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante.

Certificat médical: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISE DE LIGUE 2021

Pour la première année de ce championnat de la ligue de Paris Île-de-France, les équipes sont réparties dans les différentes divisions en fonction de leur classement en fin de championnat régional (Paris ou Île de France) 2019. Le nombre d'équipes dans chaque division est limité à 24. La première division est ainsi constituée des associations suivantes (si elles désirent s'inscrire):

154	ASAF ORLY	948	SAFRAN VILLAROCHE	1910	USMT-RATP
169	ASC BNP PARIBAS PARIS	1124	LA BOURSE	1939	GLORY GLOBAL SOLUTIONS
173	ENGIE	1134	SAFRAN CORBEIL	2053	BPCE
206	ASTAS THALÈS	1147	ATSCAF PARIS	2088	SSA ALSTOM
209	IBM PARIS	1224	ES RENAULT	2146	MAZARS ET GUÉRARD
333	AMIC. AIR FRANCE ROISSY	1397	FFG	2218	GOLF de SAINT CLOUD
647	ALCATEL-NOKIA	1409	EDF ASEP	2318	ASC EMCD CASINO
926	ASPTT YVELINES	1419	ASPTT CERGY PONTOISE	2376	ORACLE GOLF

Sont placées en liste d'attente les AS suivantes (dans l'ordre) :

1er	CA Sports (194)	2e	APILOG AUTOMATION (2575)
3e	AGJSEP PARIS (812)	4e	SANOFI SLSA (1148)



La deuxième division sera constituée d'abord des équipes de première division 2020 non retenues en première division 2021, et complétée à 24 participants. Si une AS veut présenter deux équipes, la seconde équipe sera automatiquement placée en division promotion, sous réserve que cette division ne compte pas au total plus de 24 équipes.

Les années suivantes, la répartition dans les différentes divisions se fera en fonction des résultats de l'année précédente, les nouvelles équipes s'inscrivant étant automatiquement affectées en promotion. Aucune seconde équipe ne pourra être acceptée dans une même division.

3. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Pour la Promotion, le nombre d'équipes est limité à 24 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à 45 € par équipe. Ils doivent parvenir, de préférence par virement au plus tard le 6 février 2021 à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av.du golf 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @: contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (245 €) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/FFG au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

4. FORME DE JEU

COMPOSITION DES ÉQUIPES: Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 36.

Marques de départ en Division 1 et 2 : Blanches, pour les Messieurs — Bleues, pour les Dames. Marques de départ en Promotion : Jaune, pour les Messieurs — Rouge, pour les Dames.

Le championnat se déroule en deux phases ; une première journée de qualification où toutes les équipes jouent en stroke play brut score maximum +5, puis trois ou quatre tours (suivant résultats) où les équipes s'affrontent deux par deux en match play (deux simples et un foursome ou greensome) permettant à l'issue du championnat que toutes les équipes soient classées dans chacune des divisions.



4.1 Phase de qualification :

4 simples / stroke play brut score maximum Par +5 / 18 trous.

Le total d'une équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification.

<u>En cas d'égalité</u>, les équipes seront départagées en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note: Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en brut individuel de la meilleure carte

<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

À l'issue de ce premier tour, les équipes seront classées des rangs 1 à 24 dans chaque division. En cas de disqualification ou de forfait de plusieurs équipes lors de la phase de qualification, un tirage au sort entre ces équipes sera effectué pour déterminer leur place dans le tableau de classement afin de jouer la phase de match play.

4.2 Phase de match plays

1 foursome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la 1^{re} et la 2^e divisions.

1 greensome et 2 simples en match play sur 18 trous pour la promotion.

La composition du foursome ou du greensome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi 5 jours avant l'épreuve. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe. Les capitaines devront présenter la composition de leur équipe au comité de l'épreuve au plus tard une demi-heure avant le premier départ de son équipe.

Les 16 premières équipes sont qualifiées pour les 1/8e de finale puis les 3 tours suivants déterminent le classement de la 1ère place à la 16e place, les vainqueurs étant opposés aux vainqueurs, les perdants aux perdants pour déterminer le classement des 16 premiers.

Les équipes classées de la 17e à la 24e place disputent les barrages puis les 2 tours suivants déterminent le classement de la 17e place à la 24e place.

En première et deuxième division, les équipes classées de la 21e à la 24e place descendront de division pour la saison suivante, mais aucune association (ou CE ou CSE) ne peut avoir deux équipes dans la même division.

En deuxième division et en promotion, les quatre équipes se qualifiant pour les demi-finales joueront en division supérieure la saison suivante.



Tableau du premier au seizième (Tableau principal) :

	8° Finale - 05 juin Place 1 à 16	¹ / ₄ Finale - 26 juin Place 1 à 8	½ Finale - 25 sept. Place 1 à 4	Finale – 9 oct. Place 1 et 2
1 ^{er}				
16e	Match 1	Vainqueur match1		
10°		Match 9	Vainqueur match 9	
8e	16 10	TX		
9e	Match 2	Vainqueur match 2		
			Match 13	Vainqueur match 13
5 ^e	Match 3	Vainqueur match 3		
12e				
4 ^e		Match 10	Vainqueur match 10	
	Match 4	Vainqueur match 4		
13 ^e				Vainqueur Match 15
3e				Maten 13
14 ^e	Match 5	Vainqueur match 5		
17		Match 11	Vainqueur match11	
6e	Match 6	Vois avenue at al. 6		
11e	waten o	Vainqueur match 6		
7 e			Match 14	Vainqueur match 14
7 ^e	Match 7	Vainqueur match 7		
10e			X	
2e		Match 12	Vainqueur match 12	
	Match 8	Vainqueur match 8		
15e				



Tableau des perdants du 1er tour & classements :

26 juin	25 septembre	9 octobre	
Place 9 à 16	Place 0 3 12		
D1	Place 9 à 12		
Perdant match 1 Match 16	Coment metals 16		
Perdant match 2	Gagnant match 16		
Perdant match 2	Match 20	Gagnant Match 20	
Perdant match 3	Maten 20	Gagnani Match 20	
Match 17	Gagnant match 17		
Perdant match 4	Gagnant match 17		
1 craant maten 4		Place 9 & 10	
Perdant match 5		11000 7 60 10	
Match 18	Gagnant match 18		
Perdant match 6	Gughant materi 10		
1 ordani matem (Match 21	Gagnant Match 21	
Perdant match 7	3.5.00	Sugnant Materi 21	
Match 19	Gagnant match 19		
Perdant match 8			
	Place 13 à 16		
	Perdant match 16		
	Match 22	Gagnant Match 22	
	Perdant match 17		
		Place 13 & 14	
	Perdant match 18		
	Match 23	Gagnant Match 23	
	Perdant match 19		
	Place 5 à 8		
	Perdant match 9		
	Match 24	Gagnant Match 24	
	Perdant match 10		
		Place 5 & 6	
	Perdant match 11		
	Match 25	Gagnant Match 25	
	Perdant match 12		
		Perdant match 13	Perdant match 20
		Place 3 & 4	Place 11 & 12
		Perdant match 14	Perdant match 21
		Perdant match 24	Perdant match 22
		Place 7 & 8	Place 15 & 16
		Perdant match 25	Perdant match 23



Tableau principal du dix-septième au vingt-quatrième :

05 juin ¼ Finale Place 17 à 24	26 juin ½ Finale Place 17 à 20	25 septembre Finale Place 17 à 18
17 ^e]	1,000 17 00 10
Match A	Vainqueur Match A	
24 ^e	Match E	Vainqueur Match E
20 ^e		
Match B	Vainqueur Match B	
21°		Match G
19e		maich G
Match C	Vainqueur Match C	
22 ^e		
	Match F	Vainqueur Match F
18e		
Match D	Vainqueur Match D	
23 ^e		

Tableau Classement du 17e au 24e:

26 juin Place 21 à 24	25 septembre
Perdant Match A	
Match H	Vainqueur Match A
Perdant Match B	
	Place 21 & 22 Match J
Perdant Match C	
Match I	Vainqueur Match B
Perdant Match D	
	Perdant Match E
	Place 19 & 20 Match K
	Vainqueur Match F
	Perdant Match H
	Place 23 & 24 Match L
	Vainqueur Match I



5 PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui y fera graver sur chacun le nom du club victorieux. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs. Les joueurs des équipes finalistes seront récompensés.

6 COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum : 1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre,



CRITÉRIUM 2021 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stableford net

	Groupe A	Groupe B	Groupe C			
	Samedi 20 mars 2021	Samedi 20 mars 2021	Samedi 20 mars 2021			
1er Tour	Golf de Bellefontaine	Golf de Val Grand	Golf de Lésigny			
	Samedi 8 mai 2021	Samedi 8 mai 2021	Samedi 8 mai 2021			
2ème Tour	Golf de Val Grand	Golf de Roissy	Golf de Bellefontaine			
FINALE						
Finale	Finale Samedi 19 juin 2021					
régionale		Golf de La Vaucouleurs				

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 ASSOCIATIONS ou CE ou CSE:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Une seule équipe par association ou CE ou CSE.

1.2 MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être compris entre 16,5 et 45,4 ; cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve, pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée. Ce nouvel index sera pris compte pour l'attribution de ses points.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

au minimum 2 salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise (ou CE ou CSE); au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise et enregistré(e)s comme tel(le)s sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée.

À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe pour la compétition.

<u>Certificat médical</u>: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2 ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France. Le nombre d'équipes par groupe est limité à 21 (ordre d'arrivée des inscriptions).

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à 45 € par équipe. Ils doivent parvenir, de préférence par virement, au plus tard le 6 février 2021 à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av.du golf 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (190 €) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le critérium l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3 FORME DE JEU

STABLEFORD NET / 4 simples / 18 trous
Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs – ROUGES, pour les Dames
COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 4 joueurs ou joueuses.

3.1 Épreuves de qualification.

Les équipes inscrites à cette épreuve seront réparties en trois groupes par tirage au sort pour les tours de qualification. Chaque équipe jouera 2 tours (4 simples sur 18 trous, en stableford net, pour chaque tour). Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores.

Le classement pour chacun des tours, permettra l'attribution de points, suivant le barème ci-dessous :

1er	18 pts	5e	11 pts	9e	7 pts	13e	3 pts
2e	15 pts	6e	10 pts	10e	6 pts	14e	2 pts
3e	13 pts	7e	9 pts	11e	5 pts	15e	1 pt
4e	12 pts	8e	8 pts	12e	4 pts	16e et +	0 pt

Si des équipes sont à égalité, les points ne seront pas partagés. Le départage se fera sur la carte non prise en compte (une carte non rendue étant considérée comme la plus mauvaise), puis sur la meilleure carte, puis sur la seconde. En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en net individuel de la meilleure carte



<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

À la suite des 2 tours, un classement sera établi, dans chacun des groupes A, B et C par addition des points attribués à chacun des tours, et 7 équipes par groupe seront qualifiées pour la finale.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées d'abord sur les résultats du second tour. Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justi

Note: Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

3.2 Finale:

Les 21 équipes qualifiées joueront une finale en stableford net. Les points acquis lors des tours de qualification seront conservés pour cette finale. Le score de l'équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. La finale donnera lieu à l'attribution de points comme les tours qualificatifs,

1er	36 pts	5e	22 pts	9e	14 pts	13e	6 pts
2e	30 pts	6e	20 pts	10e	12 pts	14e	4 pts
3e	26 pts	7e	18 pts	11e	10 pts	15e	2 pt
4e	24 pts	8e	16 pts	12e	8 pts	16e et +	0 pt

Ce résultat sera ajouté aux points obtenus lors des tours qualificatifs pour déterminer le classement final.

Départage pour le classement final : Le classement de la finale primera. Même système de départage pour cette épreuve que pour les poules qualificatives

Note: Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

4 PRIX

Le trophée régional sera remis le jour de la finale, au club vainqueur afin de faire une photo mais sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux.

La réplique sera remise en même temps et restera la propriété du club.

5 COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre.



CHALLENGE 36+ 2021 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stableford net

	QUALIFICATIONS					
1	Samedi 13 mars 2021					
ler Tour	Groupe A Golf de Mont Griffon	Groupe B Golf des Yvelines				
2e Tour	Samedi 3 avril 2021					
	Groupe A Golf de Gonesse	Groupe B Golf de Chevry				
3e Tour	Samedi 22 mai 2021					
	Groupe A Golf de Torcy	Groupe B Golf du Haras de Jardy				
	FINALE RÉGIONALE					
	Samedi 19 juin 2021 Golf de La Vaucouleurs					

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 ASSOCIATIONS OU CE OU CSE:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Chaque association (ou CE ou CSE) pourra inscrire plusieurs équipes de 3 joueurs. Le nombre d'équipes étant limité à 15 par groupe nous retiendrons la première équipe de chaque AS puis une deuxième équipe voire une troisième dans l'ordre d'inscription. S'il y a deux équipes inscrites, elles ne seront pas placées dans le même groupe.

1.2 MEMBRES DES ÉQUIPES :

L'index pris en compte sera celui 5 jours avant l'épreuve et devra être compris entre 36 et 54 ; cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve, pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée. Ce nouvel index sera pris compte pour l'attribution de ses points.



Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE), qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant. Les joueurs d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (lien 1 et 2 dits « assimilés ») devront avoir été enregistrés comme membre de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/).

<u>Certificat médical</u>: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

L'équipe devra être composée au minimum de deux salarié(e)s titulaires de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf du club. <u>Chaque équipe pourra cependant présenter un joueur non salarié majeur (retraité, ancien salarié, conjoint, autre)</u> de l'entreprise par tour à condition qu'il soit licencié de l'AS ou rattaché à celle-ci.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier auprès de la Ligue de Paris Île-de-France

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à 45 € par équipe. Ils doivent parvenir, de préférence par virement, au plus tard le 6 février 2021 à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av du golf, 78280 Guyancourt Tel: 01 30 43 30 32 - @: contact@lgpidf.com

Les green-fees Équipe (95 €) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France. Un reçu sera envoyé par courriel. Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à moins de 7 jours de l'épreuve devront s'acquitter du green-fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le challenge l'année suivante.

La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU

STABLEFORD NET / 3 simples / 9 trous

Marques de départ : JAUNES pour les Messieurs et ROUGE pour les Dames COMPOSITION DES ÉQUIPES : Équipes de 3 joueurs ou joueuses.

3.1 ÉPREUVES DE QUALIFICATION.

Chaque équipe jouera 3 tours (3 simples sur 9 trous, en stableford net, pour chaque tour).

Sur chaque tour, le score de l'équipe correspondra à l'addition des deux meilleurs scores.



En cas d'égalité à l'issue des 3 tours, les équipes seront départagées d'abord sur les résultats du troisième tour, puis sur la carte non prise en compte lors de ce troisième tour, puis sur la meilleure carte du troisième tour, puis sur la meilleure seconde carte, puis de la même manière sur les résultats du second tour.

Note: Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres

<u>Intempéries</u>: Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée. Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors **qu'au moins 2 vagues complètes** ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Sont qualifiées pour la finale régionale :

Les 12 meilleures équipes à l'issue des trois premiers tours

3.2 – FINALE

Formule de jeu : 3 SIMPLES / STABLEFORD NET / 18 TROUS / 9 TROUS PAR TOUR Les 2 meilleurs scores en net de chaque tour de la finale sont retenus pour établir le classement.

A – Départage

En cas d'égalité à l'issue de la finale, les équipes seront départagées sur la carte non prise en compte, puis la meilleure, puis classement informatique de la meilleure carte

B - Intempéries

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins deux vagues complètes soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée. Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors **qu'au moins 2 vagues complètes** ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite)

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre sans qu'un minimum de 2 vagues complètes soient rentrées, alors le tour final est annulé et reporté à une date ultérieure.

4. PRIX

Les joueurs des deux premières équipes seront récompensés.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre,



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2021 DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en stroke play brut et net

Jeudi 10 juin 2021 GOLF DU PRIEURÉ

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEUSES et JOUEURS: (voir le règlement général des épreuves amateurs)

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié d'index inférieur ou égal à 14,4 pour les messieurs, et 18,4 pour les dames. L'index pris en compte est celui à la clôture des inscriptions.

Être membre d'une association d'entreprise de la Ligue de Paris Île-de-France (le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet http://xnet.ffgolf.org/)

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou du CE ou CSE. Cette qualification devra être certifiée par le responsable de la section golf du club. Aucune possibilité de participation de non salarié car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Certificat médical : être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des participants devra se faire en ligne sur le site de la ligue Paris Île-de-France (www.lgpidf.com) avec paiement en ligne.

Le nombre de participants est limité à 90 (joueurs et joueuses confondues) dans l'ordre des inscriptions. Le droit d'inscription, comprenant le green fee et un jeton de practice, est fixé à 65 € par participant. La date limite d'inscription est fixée au 11 mai 2021 :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av.du golf 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @: contact@lgpidf.com

Les heures de départ, établies par la Ligue au moins 48 h avant l'épreuve, seront données par téléphone et seront consultables sur le site Internet de la Ligue : www.lgpidf.com



Le golf du Prieuré propose aux joueurs désireux de reconnaître le parcours avant la compétition (en semaine, sauf le mardi) un green-fee au tarif préférentiel de 55 €.

3. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL)

Stroke play brut et net / 18 trous / série Dames et série Messieurs Marques de départ: BLANCHES, pour les Messieurs, BLEUES, pour les Dames.

En cas d'égalité le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la carte puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

4. PRIX

Il sera décerné : - un titre de champion de Ligue messieurs (1er du classement brut) ;

- un titre de champion de Ligue dames (1ère du classement brut) ;

- un titre de champion net messieurs (1er du classement net);

- un titre de championne net dames (lère du classement net).

Le brut prime le net.

Les trophées seront remis le jour de la finale aux vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du vainqueur. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des vainqueurs.

SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL INDIVIDUEL DU GOLF D'ENTREPRISE

<u>Le Championnat fédéral du golf d'entreprise Dames et Messieurs</u> se déroulera les 28 et 29 août 2021 sur le golf de Limères.

Les joueurs qualifiés pour cette épreuve seront les cinq premiers en brut, sous réserve qu'il soit possible de constituer une équipe mixte (si les cinq premiers sont du même sexe, le premier ou la première de l'autre sexe sera qualifié(e) au détriment du ou de la cinquième).

Si un joueur ou une joueuse qualifié(e) pour le championnat fédéral se désiste, il (elle) sera remplacé(e) par le suivant (ou la suivante) lors de la qualification.

Pour le classement par ligue concomitant au championnat de France individuel, la Ligue de Paris Île-de-France présentera une équipe de 5 joueurs, obligatoirement mixte, composée des joueurs et joueuses cidessus.

La Ligue contribuera aux frais des joueurs.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club accueillant la compétition;
- 1 représentant de la Ligue;
- 2 arbitres et sera affiché au tableau officiel.



CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE PITCH AND PUTT 2021 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Règlement (version provisoire)

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve en brut Samedi 2 octobre 2021

GROUPE A	GROUPE B
Golf de LESIGNY	Golf de CRECY-LA-CHAPELLE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 JOUEUSES et JOUEURS:

Ouvert aux joueurs amateurs français ou étrangers membres d'une association d'entreprise ou rattachés à un CE ou CSE affilié. Être membre d'une association d'entreprise de la ligue de Paris Île-de-France (le joueur devra soit être licencié d'une AS d'entreprise ou d'un CE ou CSE affilié, soit référencé dans le club qu'il représente via Extranet http://xnet.ffgolf.org/).

Être salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattaché au CE ou CSE affilié. Cette qualification devra être certifiée par écrit par le responsable de la section golf du club.

Aucune possibilité de participation de non salarié titulaire car cette épreuve est qualificative pour une épreuve fédérale.

Certificat médical : être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire **par les clubs** par courrier ou par courriel accompagnée du bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France), directement auprès du secrétariat de la Ligue de Paris Île-de-France.

Le nombre d'équipes de 2 joueurs est limité à 14 par groupe pour toute la Ligue (dans l'ordre des inscriptions)

Le nombre d'équipes est limité à 2 par club qui seront réparties dans les deux groupes. Les associations devront indiquer quelle est leur équipe première, seule susceptible de se qualifier pour le championnat fédéral.

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice + 36 trous compact de l'épreuve, est fixé à 80 € par équipe, et devra parvenir à la Ligue, au plus tard le 11 Septembre 2021 à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com



La liste des équipiers devra être transmise à la Ligue de Paris Île-de-France par saisie sur l'Extranet http://xnet.ffgolf.org/ au plus tard le lundi avant l'épreuve. Les heures de départ, établies par la Ligue, seront donnés en shot gun à 9h30 pour le premier tour, et 13h30 pour le second. Ils seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

3. FORME DE JEU (VOIR REGLEMENT GENERAL FEDERAL)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par tour (2*9 trous consécutifs)

À chaque tour de 18 trous, les 3 meilleurs scores sur les 4 de l'équipe sont retenus, et sont additionnés pour le classement final.

En cas d'égalité à l'issue des 2 tours, les équipes seront départagées en comparant les cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc...

Note: Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des parcours de 18 trous, il sera considéré comme étant la carte la plus mauvaise par rapport à tous les autres.

Les départs de l'épreuve seront publiés sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France 48h00 avant l'épreuve.

4. SÉLECTION

Seules les équipes premières pourront prétendre à la qualification pour le Championnat fédéral par équipe de Pitch and Putt du golf d'entreprise de 2022 qui se déroulera au printemps 2022 (golf et date à préciser). Cette épreuve se déroulera sur 36 trous le samedi après-midi et 36 trous le dimanche matin. Les 4 premières équipes (2 par groupe) du championnat de ligue seront qualifiées (sous réserve des quotas 2022).

La ligue participera aux frais des équipes.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre.



CHAMPIONNAT 2021 DE DOUBLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Samedi 18 septembre 2021 Golf de Lésigny

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 ASSOCIATIONS ou CE ou CSE:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue. Possibilité de deux équipes dans deux catégories différentes par association ou CE ou CSE.

1.2 MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE), qu'il ou qu'elle représente et être licencié(e) à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'équipe comportera 2 joueurs ou joueuses de l'Association dont la composition sera :

au minimum 1 salarié(e) titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

au maximum 1 non-salarié(e) majeur(e) adhérent(e) à l'Association d'entreprise et enregistré(e) comme tel(le) sur Extranet http://xnet.ffgolf.org/, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par écrit par le responsable de la section golf du club.

<u>Certificat médical</u>: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire en ligne avec paiement en CB sur le site de la ligue de golf Paris Île de France (www.lgpidf.com), avant le 03 septembre 2021.

Le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice et les green fees des joueurs fixé à 110 € par équipe.

Les heures de départ, établies par la Ligue, seront consultables sur le site Internet de la Ligue www.lgpidf.com 48h avant l'épreuve.

Inscription par équipe de 2 joueurs ou joueuse avec 2 équipes maximum par AS au total des 3 catégories. Le nombre d'équipes est limité à 24, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3. FORME DE JEU

La formule de jeu sera différente chaque année selon le cycle : 2021 Greensome, 2022 4 balles meilleure balle, 2023 Chapman, 2024 Greensome, et ainsi de suite.

2021 : Greensome brut / 18 trous / série Dames, série Messieurs et série Mixte. Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs, ROUGES, pour les Dames.



En cas d'égalité le départage sera fait sur les 9 derniers trous puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin sur le dernier trou.

4. PRIX

Il sera décerné:

un titre de champion de Ligue de double Dames (1er du classement brut) ; un titre de champion de Ligue de double Messieurs (1er du classement brut) ; un titre de champion de Ligue de double Mixte (1er du classement brut) ;

Le Trophée sera remis au club vainqueur en BRUT dans chacune des catégories.

Le Trophée sera conservé par la Ligue qui y fera graver le nom du club victorieux. Les équipes gagnantes seront récompensées.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ;

1 représentant de la Ligue;

1 arbitre,



CHALLENGE 2021 DES PRÉSIDENTS ET CAPITAINES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE Règlement

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Épreuve individuelle en stableford brut et net

SAMEDI 19 OCTOBRE 2021 GOLF DE COURSON

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 ASSOCIATIONS ou CE ou CSE:

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf, et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Le challenge est ouvert aux responsables des sections golf des associations d'entreprise de la ligue de Paris Île-de-France et au capitaine de leurs équipes (deux représentants maximum par AS). Délégation peut être donnée aux autres membres du bureau.

Certificat médical: être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'inscription des joueurs (ou joueuses) devra se faire <u>par les clubs</u> par courrier ou par courriel accompagnée du bulletin d'inscription (disponible sur le site de la Ligue de Paris Île-de-France), directement auprès du secrétariat de la Ligue de Paris Île-de-France avant le 20 septembre 2021, ainsi que le droit d'inscription comprenant 1 jeton de practice et les green fees des joueurs fixé à 60 € par joueur, et devra parvenir à la Ligue, au plus tard le 20 septembre 2021 à l'adresse suivante :

Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt Tel : 01 30 43 30 32 - @ : contact@lgpidf.com

Le départ sera donné en shot gun à 8h45.

Le nombre de participants est limité à 84, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3. FORME DE JEU

Stableford brut et net sur 18 trous. Marques de départ : JAUNES, pour les Messieurs, ROUGES, pour les Dames.

4. PRIX

Les vainqueurs Dames et Messieurs, en brut et en net, seront récompensés. Le brut prime le net.

L'épreuve sera suivie d'un déjeuner de clôture de la saison 2021 offert par la Ligue à tous les participants, occasion d'annoncer le palmarès 2021 (épreuves fédérales et de ligue), d'annoncer la saison 2022 (calendrier préliminaire et épreuves) et de répondre aux suggestions, remarques et questions des participants.